

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le sept juin deux mil vingt-trois, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Entente du Marais Blanc - Services techniques – Achat mutualisé d'un broyeur à végétaux – Convention de participation financière.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'achat mutualisé d'un broyeur à végétaux avec la commune de la Fresnais.

2- Taxe d'aménagement – Détermination du taux et des exonérations facultatives – Application au 1er janvier 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir, au 1^{er} janvier 2024, l'existant (taux et exonérations).

3- Garderie municipale – Modification tarifaire au 1^{er} septembre 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE, au 1^{er} septembre 2023, l'augmentation du tarif de la garderie municipale pour le porter à 1,80 € par séance.

4- Rue des Tourailles — Participation communale pour l'extension et le remplacement de conduites d'eau potable pour la défense incendie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le renforcement la protection incendie de la Rue des Tourailles par l'extension et le remplacement de conduites d'eau potable au sein de cette rue par Syndicat Mixte Les Eaux de Beaufort.

5- Domaine Public Maritime – Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquête publique – Avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, par 6 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention :

- DONNE un avis favorable à la demande du comité régional de conchyliculture Bretagne Nord en vue de l'obtention de l'autorisation environnementale de déposer des moules non commercialisables en baie du Mont Saint-Michel sur les communes de Cherrueix, Hirel et Le Vivier-sur-Mer sous conditions :

♦ accord de dépôt des moules sous dimensionnées sur Hirel, dans un premier temps, pour une année et ce afin d'en évaluer l'impact,

♦ accord de dépôt des moules sous dimensionnées sur Hirel sous réserve d'en limiter le tonnage à 500 T/an et ce afin de modérer les quantités de moules acheminées par la route pouvant générer des nuisances olfactives,

♦ accord de dépôt des moules sous dimensionnées sur Hirel sous réserve de préserver les zones de pêche des palourdes,

♦ accord de dépôt des moules sous dimensionnées sur Hirel sous réserve que l'épandage soit réalisé par des coefficients de marée supérieurs à 50 et ce afin d'en permettre le dispersement rapide.

6- Marché d'été - Modification du droit de place.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du droit de place des marchés d'été.

7- Personnel communal – Cantine municipale - Création d'un emploi permanent à temps non complet au 1^{er} septembre 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la création, au 1^{er} septembre 2023, d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet avec une quotité de travail annualisée de 2,87 h/ semaine soit 12,44 h/ mois (le service de la cantine et/ou la surveillance de la cour deux midis par semaine).

8- Bibliothèque municipale – Désherbage d'ouvrages et de périodiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le désherbage des 61 livres devenus trop vieux et/ou abîmés.